Envoyé en préfecture le 24/03/2022
Reçu en préfecture le 24/03/2022
Affiché le
ID : 011-200035855-20220316-2022_031D-DE

2022-031

Département de l'Aude

Arrondissement de Carcassonne

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DOMAINE :
FINANCES LOCALES

SOUS-DOMAINE :
DECISIONS BUDGETAIRES

OBJET :
Vote du Compte Administratif 2021 : parc d'activités Manivel

Le nombre de délégués en service est de 71

Convocation du conseil en date du
10 mars 2022

CERTIFIE EXECUTOIRE PAR RECEPTION PREFECTURE LE

24 MARS 2022

PAR PUBLICATION LE

24 MARS 2022

PAR DELEGATION LE

Signature

Séance du Conseil Communautaire du 16 mars 2022 à 18 heures 00
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.
Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

Présents : Philippe GREFFIER, Nicole MARTIN, Patrick MAUGARD, Nathalie NACCACHE, Jean-Pierre QUAGLIERI, Sabine CHABERT, Bernard PECH, Denis BOUILLEUX, Serge OURLIAC, Isabelle SIAU, Omar AIT MOUH, Pascal ASSEMAT, Robert BATIGNE, Alain BOUSQUET, Alain CARBON, Marie-Paule CAU, Gilbert COSTE, Claire DARCHY, François DEMANGEOT, Elisabeth ESCAFRE, Danielle FABRE, Audrey GAIANI, Alain GALINIER, Hélène GIRAL, Jean-François GLEIZES, Bernard GRIMAUD, Evelyne GUILHEM, Philippe GUIRAUD, Gérard LAMARQUE, Thierry MALLEVILLE, Cédric MALRIEU, Benoit MERLIN, Gérard MONDRAGON, Pierre MONOD, Charles PAULY, Bruno PERLES, Nicolas RAUZY, Jérôme SENAL, Gilles TERRISSON, Raymond VELAND, Jean-François VERONIN-MASSET, Jérôme WILTZIUS, Giovanni ZAMAI.

Formant la majorité des membres en exercice.

Conseillers titulaires remplacés par conseillers suppléants : Cédric LEMOINE par Omar AIT MOUH, René MERIC par Jean-François GLEIZES, Hubert NAUDINAT par Jérôme WILTZIUS.

Procuration(s) : Brigitte BATIGNE à Sabine CHABERT, Karole CAFFIER à Gérard MONDRAGON, Nicole CATHALA-LEGEVAQUES à Hélène GIRAL, Javier DE LA CASA à Philippe GUIRAUD, Martine PUEBLA à Benoit MERLIN, Jacqueline RATABOUIL à Jean-François VERONIN-MASSET, Bernard VIDAL à Bernard PECH, Monique VIDAL à Denis BOUILLEUX.

Excusé(s): Christophe PRADEL, Nadine ROSTOLL, Pierre BARBAUD, Guy BONDOUY, Hubert CHARRIER, Véronique CORROIR, Prescillia GRANIER, Thierry ROSSICH, Régine SURRE.

Absent(s) : Eliane BOURGEOIS MOYER, Didier CALMETTES, Sandrine CAMPGUILHEM, Dominique DUBLOIS, Frédéric JEANJEAN, Thierry LEGUEVAQUES, Didier MAERTEN, Henri POISSON, Bruno POMART, Jean-François POUZADOUX, Marc TARDIEU.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre QUAGLIERI.

Envoyé en préfecture le 24/03/2022
Reçu en préfecture le 24/03/2022
Affiché le
ID : 011-200035855-20220316-2022_031D-DE

2022-031

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-12 et suivants, L.2121-14 et L.2121-31 et L. 5211-1,

CONSIDERANT qu'il convient de voter les comptes administratifs avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice conformément à la loi précitée.

Monsieur Philippe GREFFIER, Président, ayant quitté la salle,

Sous la Présidence de Madame Nicole MARTIN, Vice- Présidente
Délibérant sur le compte administratif de l'exercice clos en 2021
Dressé par Monsieur Philippe GREFFIER, Président
Après s'être fait présenter le budget primitif 2021
et les décisions modificatives s'y rapportant

DONNE acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement :

Dépenses :	-	0.00 €
Recettes :	+	0.00 €
Résultat d'exercice :	+	0.00 €
Résultat antérieur :	+	22 507.05 €
Résultat cumulé :	+	22 507.05 €

Section d'investissement :

Dépenses :	-	0.00 €
Recettes :	+	0.00 €
Solde de la S.I. :	+	0.00 €
Résultat antérieur :	+	3 623.85 €
Besoin de la S.I. :	+	3 623.85 €

Résultat global : 22 507.05 € + 3 623.85 € = + 26 130.90 €

CONSTATE les identités de valeurs avec les indicateurs du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre.
La convocation du Conseil Communautaire et le compte- rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.

Castelnaudary, le 16 mars 2022

COMMUNAUTE DE COMMUNES CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS * 11 (Aude) *

Le Président,

Philippe GREFFIER